

L'Allemagne n'a ménagé aucun effort aux deux conférences de la Haye, pour faire échouer l'institution de l'arbitrage obligatoire entre les nations. A la deuxième conférence, tenue en 1907, le baron de Marschall déclara en son nom "que l'élaboration d'un traité général d'arbitrage serait chose bien difficile et que la conférence aurait grand tort de s'engager dans la voie que lui proposaient plusieurs délégations, notamment celle des États-Unis d'Amérique." Ce point de vue n'ayant pas été accepté, le baron de Marchall souleva une série de questions préjudicielles dans le but de persuader l'Assemblée des difficultés d'un traité universel d'arbitrage obligatoire. Ses résistances aboutirent à empêcher la rédaction d'une convention; on dut se résoudre à une simple déclaration de principe tout platonique.

Entre les États, puisque ce ne sont ni les traités ni les tribunaux d'arbitrage qui peuvent résoudre les conflits, la guerre est comme la loi et le juge suprême; les gages territoriaux qu'elle procure par l'attaque brusquée assurent à l'État tous les bénéfices d'une paix imposée par la force des armes. Et c'est pourquoi l'Allemagne a pensé que de deux belligérants celui qui le premier forcerait sur l'autre, sans souci des lois de la guerre, qui pénétrerait le plus profondément sur le territoire de l'autre, dicterait la paix, rien qu'à montrer sa carte de guerre.

Le seul principe de morale pour l'État est de vivre. Malheur aux États qui sont trop faibles pour se défendre et se maintenir par leurs propres forces! Ceux-là font faillite à leur mission. En vain se prévaudraient-ils du prétendu droit des nationalités. Celles-ci n'ont de droit à faire valoir que si elles sont représentées par des États assez puissants pour les faire respecter. Aussi tous les ressorts de la vie nationale doivent-ils tendre uniquement à la puissance de l'État: une fierté, un orgueil sans bornes voilà les vertus publiques.

\* \* \*

Tels sont les principes de ce nouveau Code de justice ou plutôt d'injustice internationale. Où ils ont conduit l'Allemagne et le monde, chacun le sait.

Ce qui échappe parfois à l'attention, c'est l'origine intellectuelle de cette catastrophe sans précédents. J'ai essayé de vous prouver qu'elle remonte au temps où certains juristes, dès l'époque de la Renaissance, voulurent prendre possession à titre exclusif et sans aucun partage du domaine spécial de leur activité scientifique,